



Commission locale de concertation et de suivi du 30 septembre 2024

Ordre du jour

1. Avancement de l'exploitation
2. Mise de service du nouveau traitement de sable
3. Résultats de l'étude acoustique de contrôle de la Marasse
4. Résultats des études naturalistes par la LPO

1. Avancement de l'exploitation

- L'exploitation se poursuit alternativement à partir des gisements Fiefs et Marasse.
- Sur la première partie du gisement des Fiefs, le 2^{ème} bassin de décantation a été mis en service.
- Sur la 2^{ème} partie du gisement Fiefs, une surface d'environ 2ha est désormais totalement réaménagée. Des plantations ont été réalisées. Les essences utilisées sont: chêne, hêtre, châtaigner, charme, aulne, merisier, bouleau, saule
- La forêt privée a été restaurée suite à la tempête de 2022: arbres malades abattus et plantations nouvelles, uniquement en feuillus.



Bassin de décantation mis en service en 2024

Réaménagement terminé en 2024

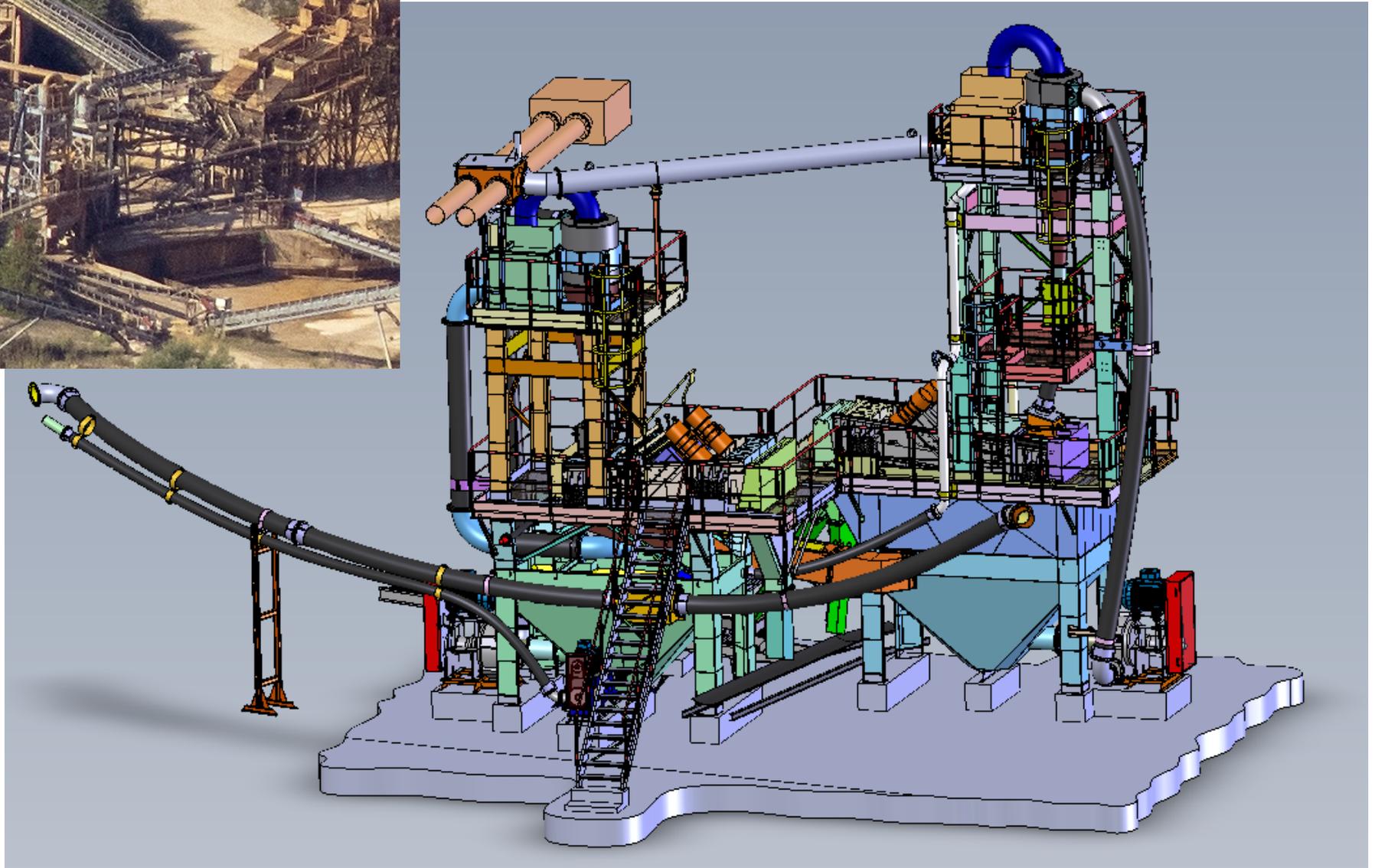
Replantations en forêt SPS



Zone d'extraction de la Marasse

2. Mise en service du nouveau traitement de sable

- SPS a réalisé en juin un investissement important pour poursuivre les objectifs suivants:
 - Renouveler un matériel vieillissant dont la maintenance devenait difficile
 - Améliorer la qualité des produits
 - Améliorer la récupération du sablon
 - Réduire le prélèvement d'eau
- Cette nouvelle installation est en phase de réglage, les objectifs de qualité ne sont pas encore atteints.
- Il n'y a pas de retour chiffré pour l'économie d'eau mais les temps de pompage ont été largement réduits.



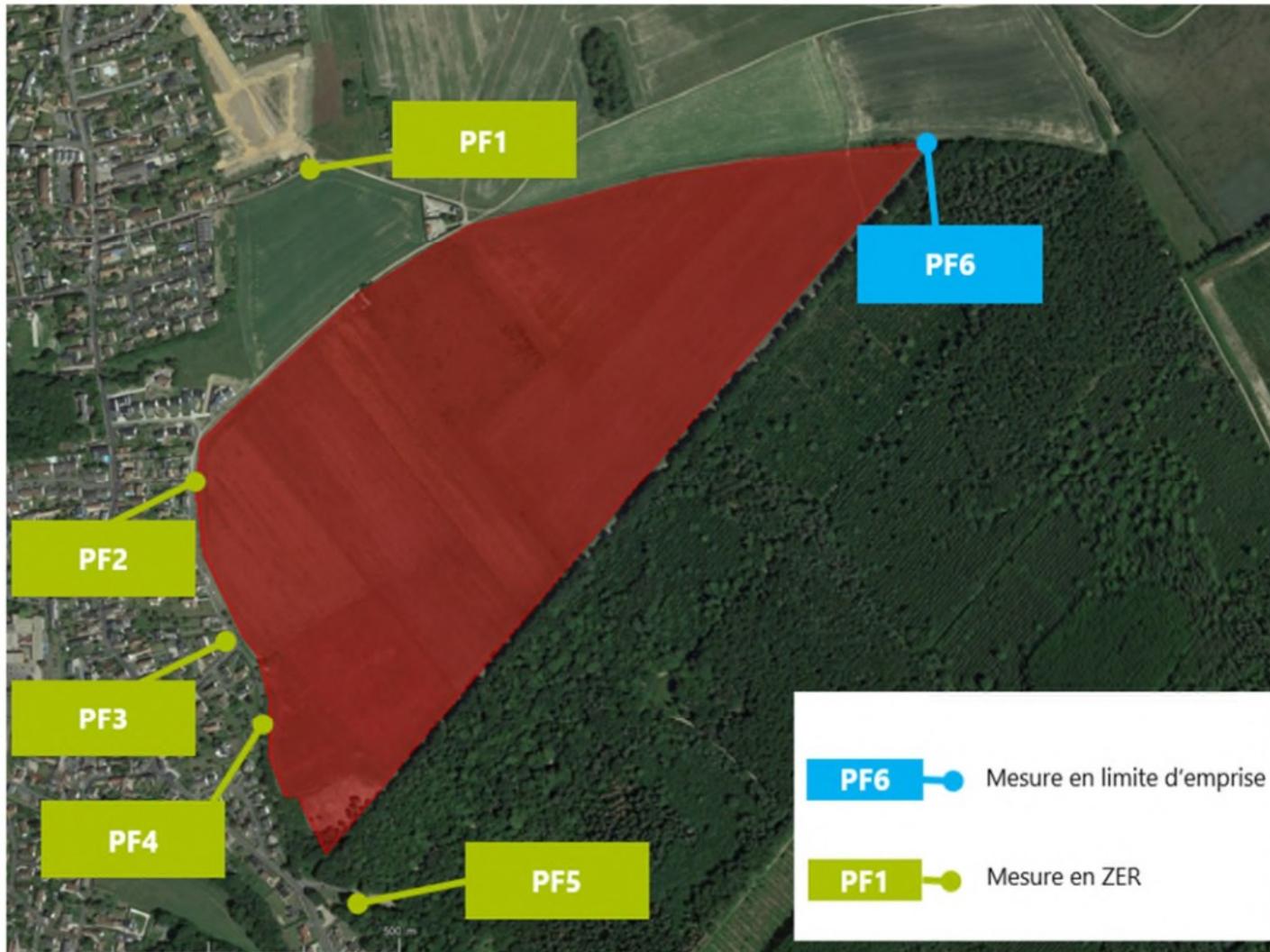
3. Résultat de l'étude acoustique de contrôle de la Marasse

- Etude réalisée par le bureau Acoustibel pour SPS les 18 et 19 octobre 2023.

Rappel de l'arrêté préfectoral d'autorisation de la carrière: une mesure de contrôle doit être faite tous les 3 ans quand l'exploitation est à l'est de la conduite de gaz.

- 5 points de mesure en zone à émergence réglementée (seulement 4 mesures exploitables à cause du vol d'un appareil au point PF1). Mesures prises sur 24h.
- 1 mesure en limite de d'emprise

Localisation des points de mesure



Contexte de l'étude:

- Environnement calme typique des quartiers résidentiels ou peu de véhicules circulent. Opération de tonte des bas-côtés par le services des espaces verts l'après-midi du 18 octobre.
- Activité d'extraction sur la carrière, une chargeuse sur pneus et les bandes transporteuses en service aux heures normales d'activité.
- Mesures retenues pour le bruit résiduel: 12h – 13h30 et 17h – 20h le 18 octobre
- Mesures retenues pour le bruit ambiant: 13h30 – 17h le 18 octobre et 9h – 11h le 19 octobre.

Résultats en zone à émergence réglementée (extrait de l'étude)

Point de mesure	Période réglementaire	Bruit résiduel		Bruit ambiant		Émergence admissible en dB(A)	Émergence mesurée en dB(A)
		LAeq	L50	LAeq	L50		
PF2	(7 h – 22 h)	47,0	38,0	48,0	36,5	6,0	0,0
PF3	(7 h – 22 h)	41,5	38,0	43,0	37,5	6,0	1,5
PF4	(7 h – 22 h)	46,5	42,0	45,5	42,0	5,0	0,0
PF5	(7 h – 22 h)	53,5	51,0	51,0	48,5	5,0	0,0

Tableau 2: Résultats des mesures d'émergence en ZER

Les émergences mesurées sont conformes aux seuils définis par l'Arrêté Préfectoral d'autorisation.

L'activité du site était peu à pas audible, les jours de mesures, en chacune des ZER retenues.

L'oreille humaine ne permet pas de différencier une variation de niveaux sonores de moins de 2dB(A), l'émergence constatée au point PF3 n'est pas incompatible avec le fait de ne pas entendre en ce point l'activité du site. L'émergence constatée n'est pas due à l'activité de la carrière de la Marasse.

Cette émergence est due à une variation de l'environnement sonore entre les mesures avec et sans activité. La présence des services techniques de la ville rue des rosiers peut expliquer cette variation d'environnement notamment lorsqu'ils se situent à bonne distance du point de mesure. L'activité de la tondeuse de la tondeuse augmente légèrement le bruit de fond sans créer de pics identifiables sur l'évolution temporelle. Notons également que le point PF3 a été réalisé en façade de la maison du riverain et que l'émergence peut également être liée aux activités de vie du riverain.

Résultats en limite de propriété (extrait de l'étude)

Point de mesure	Niveaux sonores (7h-22h) admissible en dB(A)	Bruit ambiant	
		LAeq	L50
PF6	70	70,0	69,5

Tableau 3 : Résultats de mesures en Limite de propriété

Les niveaux sonores mesurés en limite de propriété du site sont conformes à la réglementation en vigueur.

Le niveau sonore en ce point est uniquement du au bruit de la bande transporteuse alimentant l'installation de traitement voisine.

CLCS - MARTOT - 2024

Résultats des 4 études naturalistes

Botanique / Tritons / Rhopalocères / Oedicnèmes

30/09/2024



Agir pour
la biodiversité



SUIVIS BOTANIQUE :

- GAILLET DES ROCHERS
- BRUYERE CENDRÉE

3 SORTIES :

14/06 – 24/06 – 14/08

SUIVI : ANNÉE N+9

A la recherche du Gaillet perdu !



GAILLET DES ROCHERS / G. DU HARTZ



Aucun pied retrouvé en 2023

**1 station en 2024 (2,5 m²)
+ 1 pied isolé**



BRUYERE CENDREE



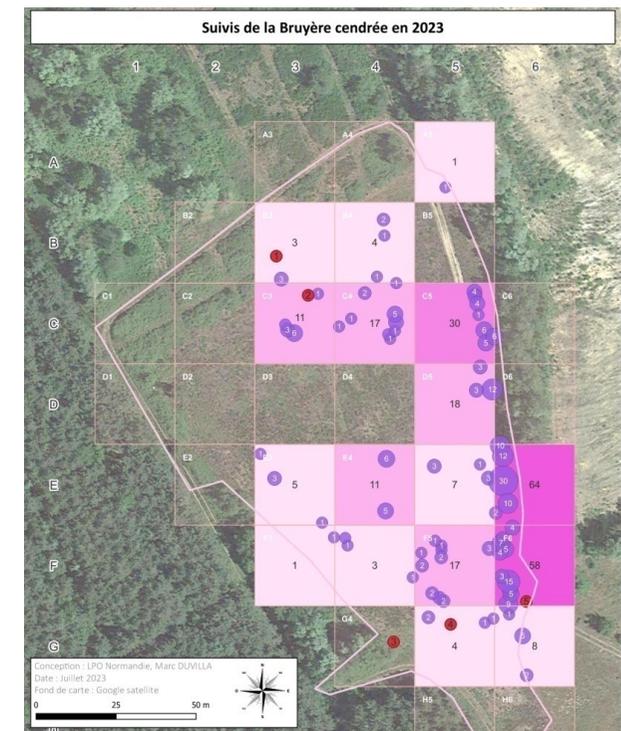
262 pieds en 2023

Non comptée en 2024



Mise en place de mesures de gestion

Différentes hauteurs de fauche en fonction de la végétation



PERSPECTIVES

Gaillet des Rochers :

- Suivi de la station,
- Recherche de nouvelles
- Ouvrir les zones où il a été vu en 2019 (stock graines ?)

Bruyère cendrée :

- Station se porte très bien
- Suivi de la gestion mise en place en 2024, via le protocole 2023 ?



Station 6 – Replantation du Gaillet des Rochers(Juillet 2023)

TRITON PALME :

- RESULTATS 2023 & 2024
- PLAN DE GESTION

3 SORTIES EN 2023

6 SORTIES :

**14/06 – 24/06 – 15/07 – 31/07 – 14-08 –
04/09**

2 années, 2 saisons, 1 bilan global



Gestion forestière hiver 2023

Création d'un chemin, nouvelles ornières, disparition des anciennes

CONSTATATIONS



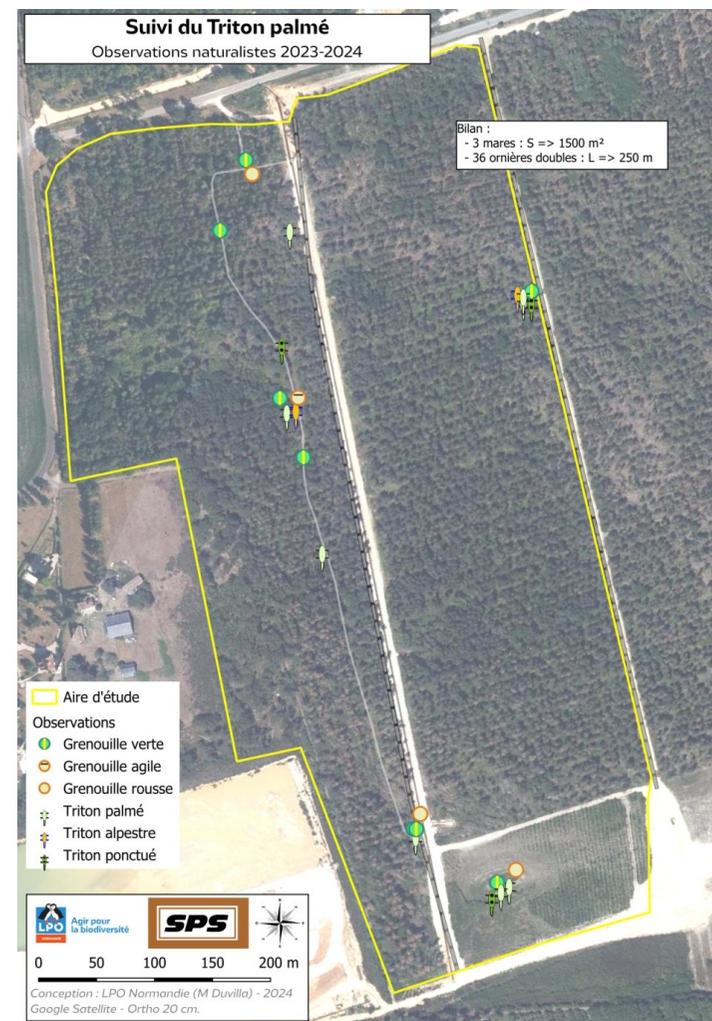
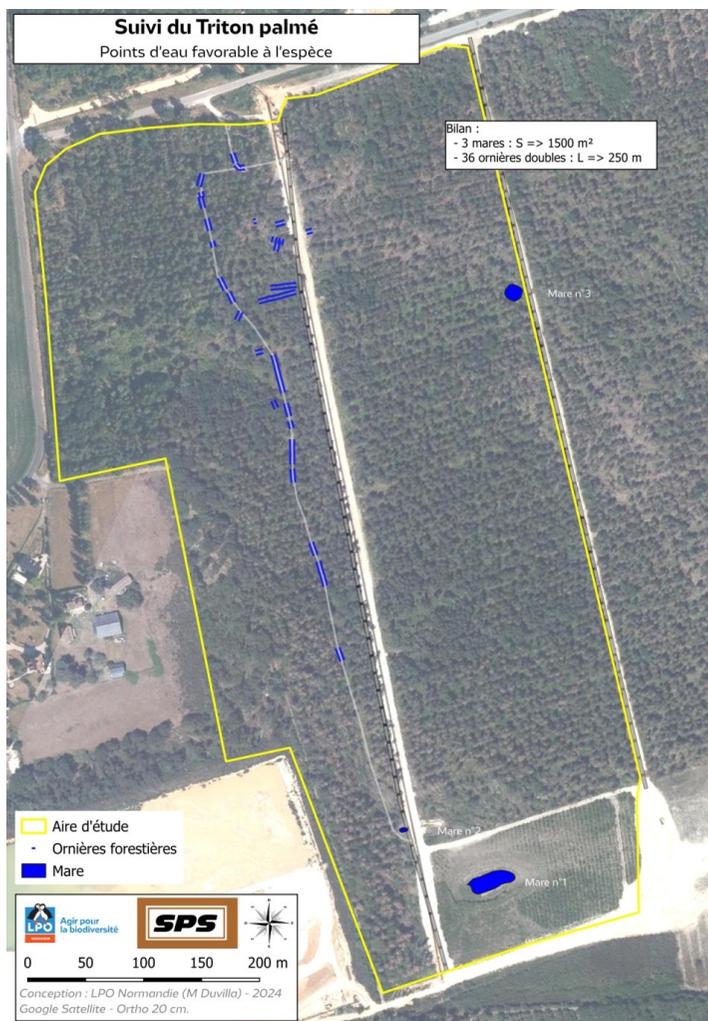
Malgré une année très pluvieuse !
Les 3 mares et les ornières sont à sec dès le mois d'août
(1^{ère} fois)



RESULTATS

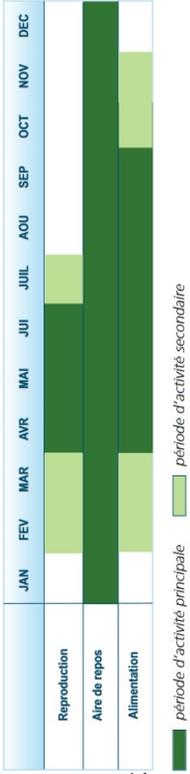


Localisation des espaces et espèces



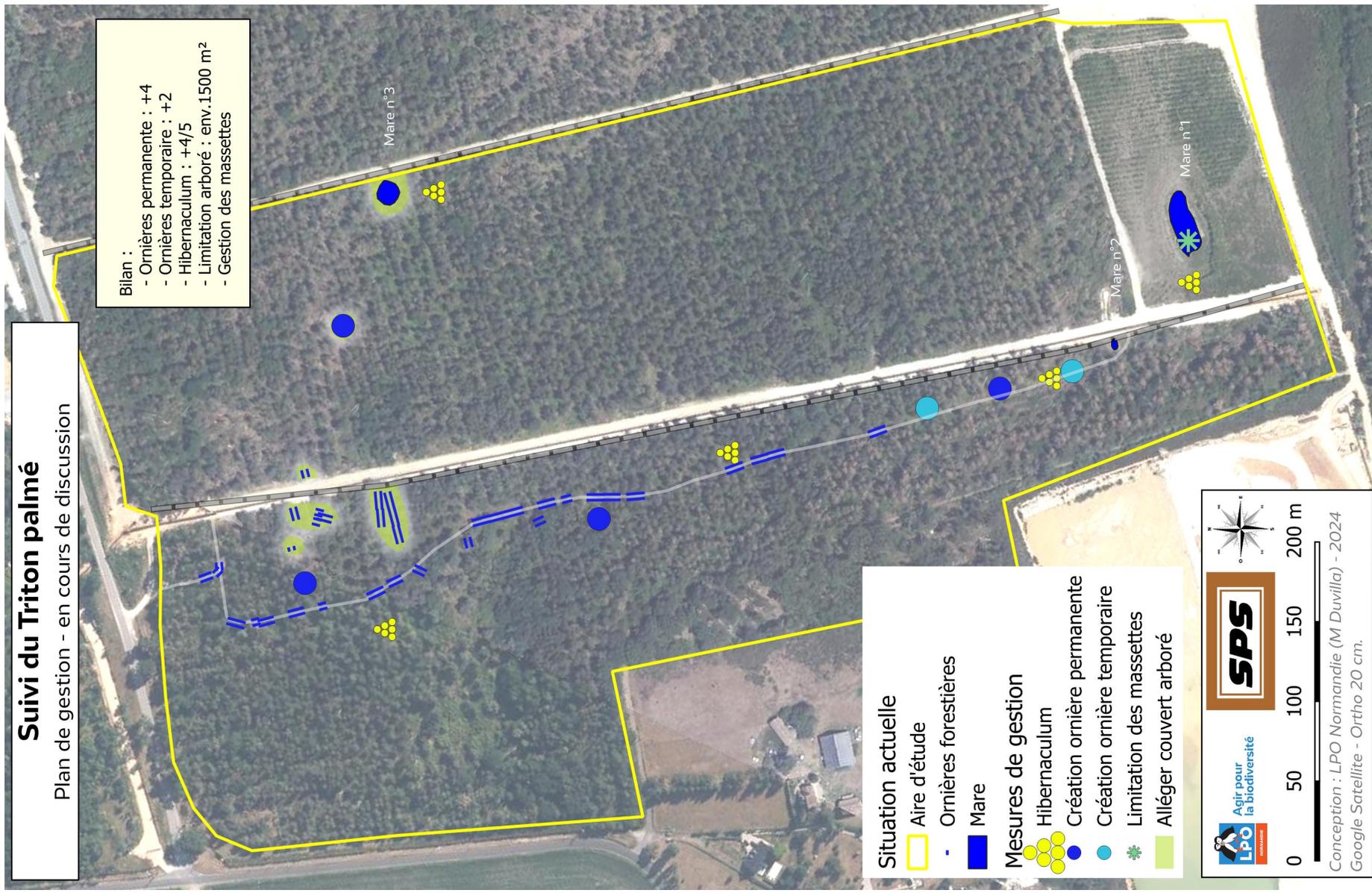
PERSPECTIVES

En cours de discussion Travaux durant l'hiver



Suivi du Triton palmé

Plan de gestion - en cours de discussion



PERSPECTIVES

Création d'une zone « source » (dans la forêt « humide »)

- Augmenter la capacité d'accueil « humide »
 - ❖ Création de nouvelles zones d'eau
 - ❖ Limiter les distances entre les points
 - ❖ Limiter les massettes (mare 1)
 - ❖ Ne pas impacter celles présentes
 - ❖ Suppression des plusieurs arbres
- Capacité d'hivernage accrue
 - ❖ Limiter l'assec d'au moins 1 mare
 - ❖ Création de tas de pierres et bois (x4/5)

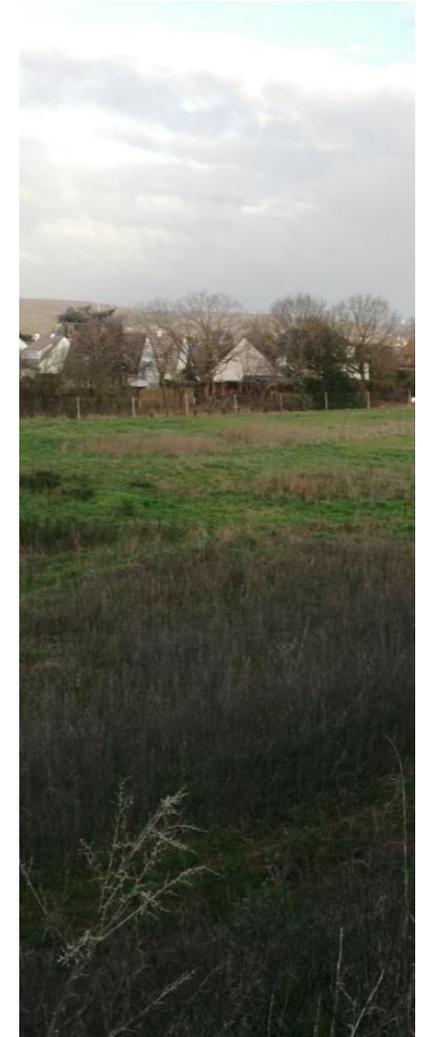


LA MARASSE : RHOPALOCÈRES

5 SORTIES :

- 14/06 – 24/06 – 15/07
- 31/07 - 14/08 – 04/09

**Inventaire de la bande des 10 mètres
Inventaire type « STREF » ou « e-BMS »**



RHOPALOCÈRES

Rappel 2023 :

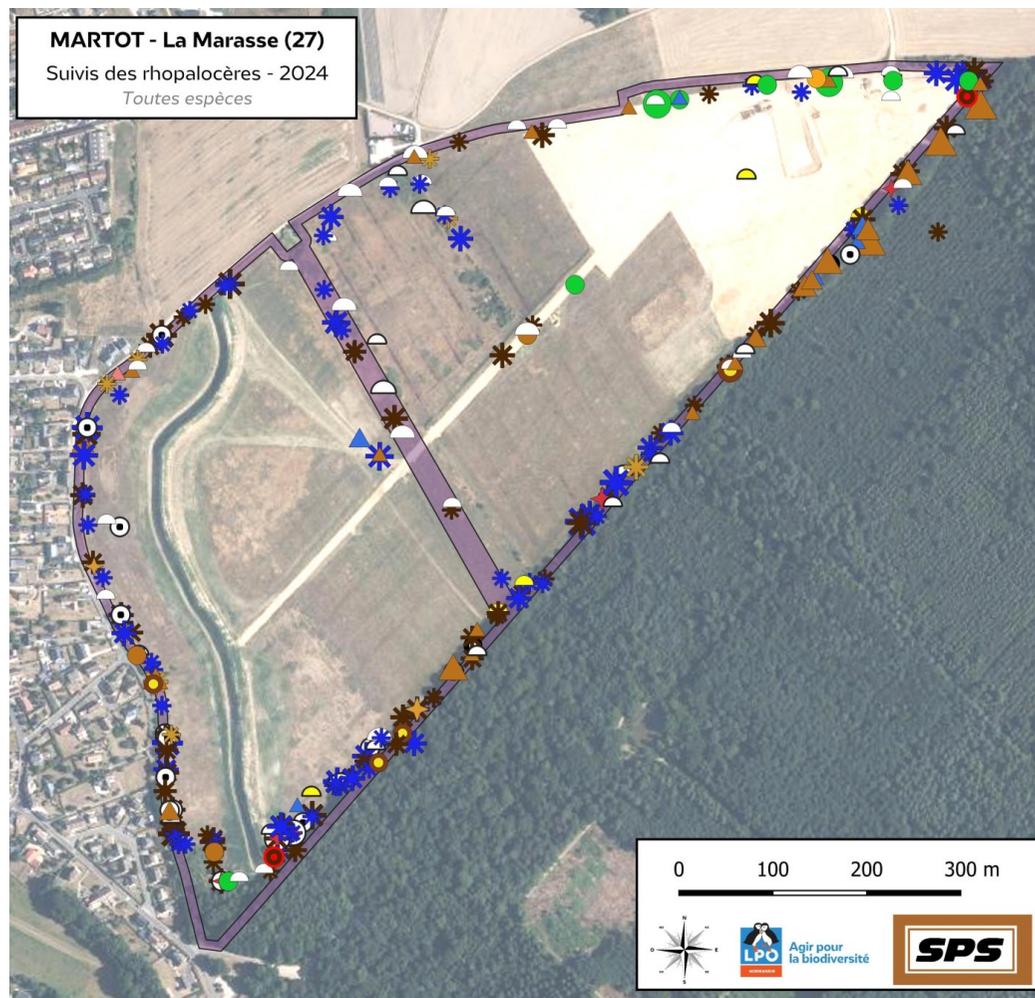
- Diversité 22 espèces
- Aucune espèce patrimoniale

Résultats 2024 : année « capricieuse »

- Diversité : 19 espèces : similaire à 2023
 - > diversité et densité moyenne
 - > aucune espèce patrimoniale
- Aucune zone fauchée faite en 2024
- Répartition des espèces pas homogène

PERSPECTIVES

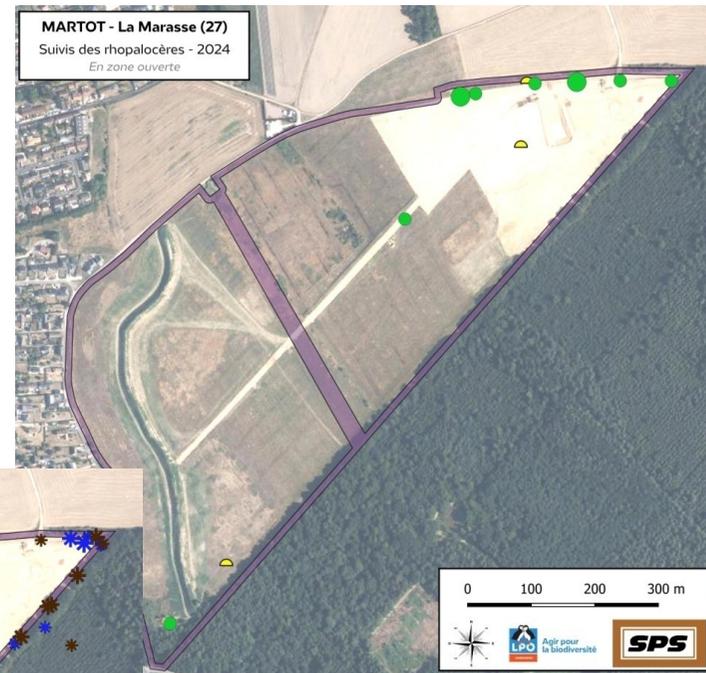
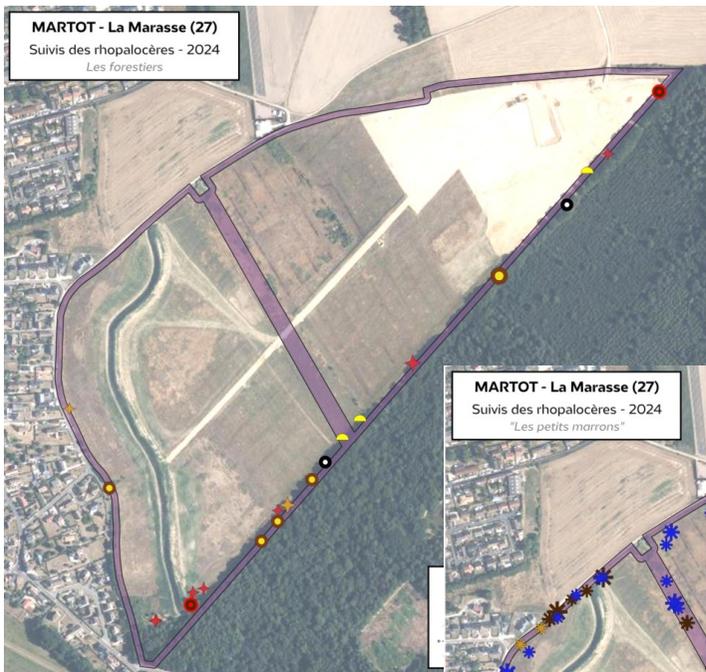
- Prolonger le suivi
- Mise en place de zones de fauche
- Entretien d'un chemin « de ronde »
- Fauche et ligneux proches de la haie



REPARTITION EN FONCTION DES HABITATS

Rhopalocères

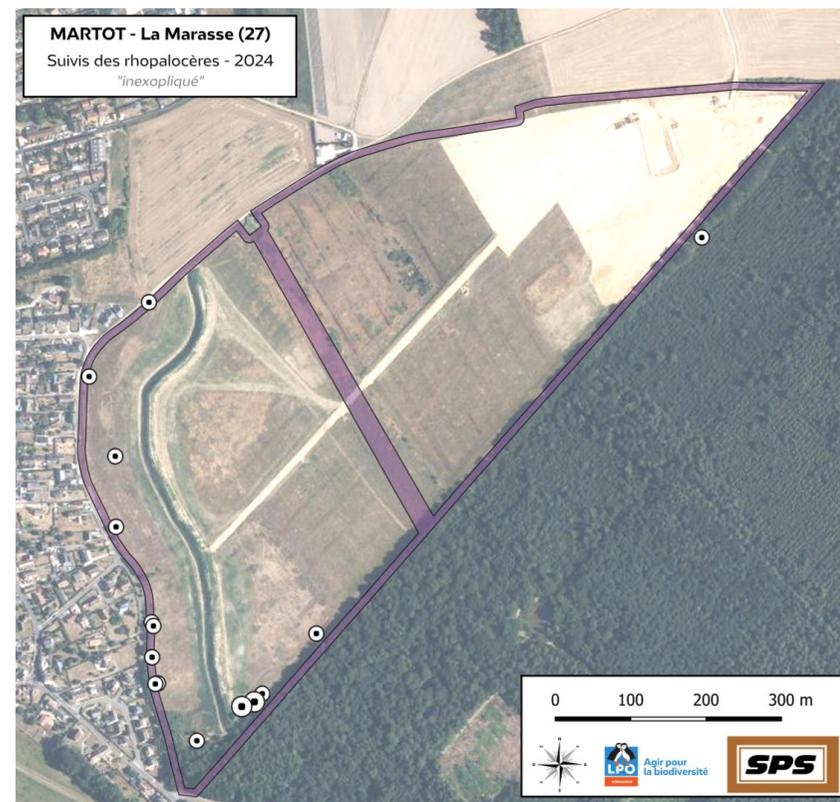
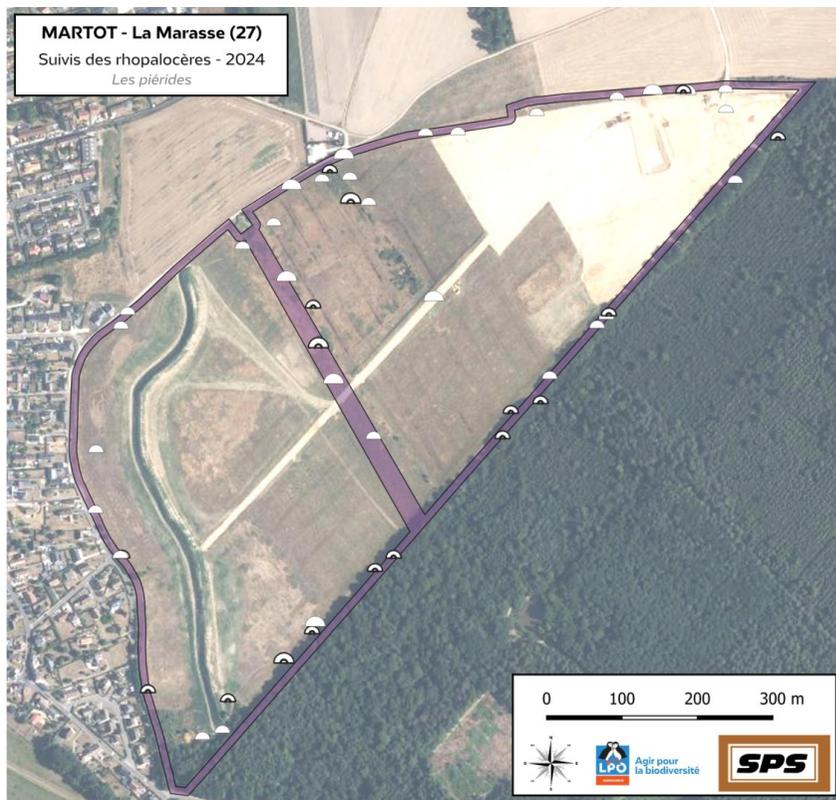
- ◆ Hesperie du dactyle
- ◆ Sylvaine
- ▲ Azuré commun
- ▲ Cuivré commun
- ▲ Collier de corail
- ✿ Amaryllis
- ✿ Fadet commun
- ✿ Myrtil
- ◐ Piéride de la rave
- ◐ Piéride du chou
- ◑ Citron
- ◑ Souci
- Tircis
- Belle Dame
- Paon du jour
- Vulcain
- Carte géographique
- Demi-deuil
- Mégère



REPARTITION EN FONCTION DES HABITATS

Rhopalocères

- ◆ Hesperie du dactyle
- ◆ Sylvaine
- ▲ Azuré commun
- ▲ Cuivré commun
- ▲ Collier de corail
- ✿ Amaryllis
- ✿ Fadet commun
- ✿ Myrtil
- ◐ Piéride de la rave
- ◐ Piéride du chou
- ◑ Citron
- ◑ Souci
- Tircis
- Belle Dame
- Paon du jour
- Vulcain
- Carte géographique
- Demi-deuil
- Mégère

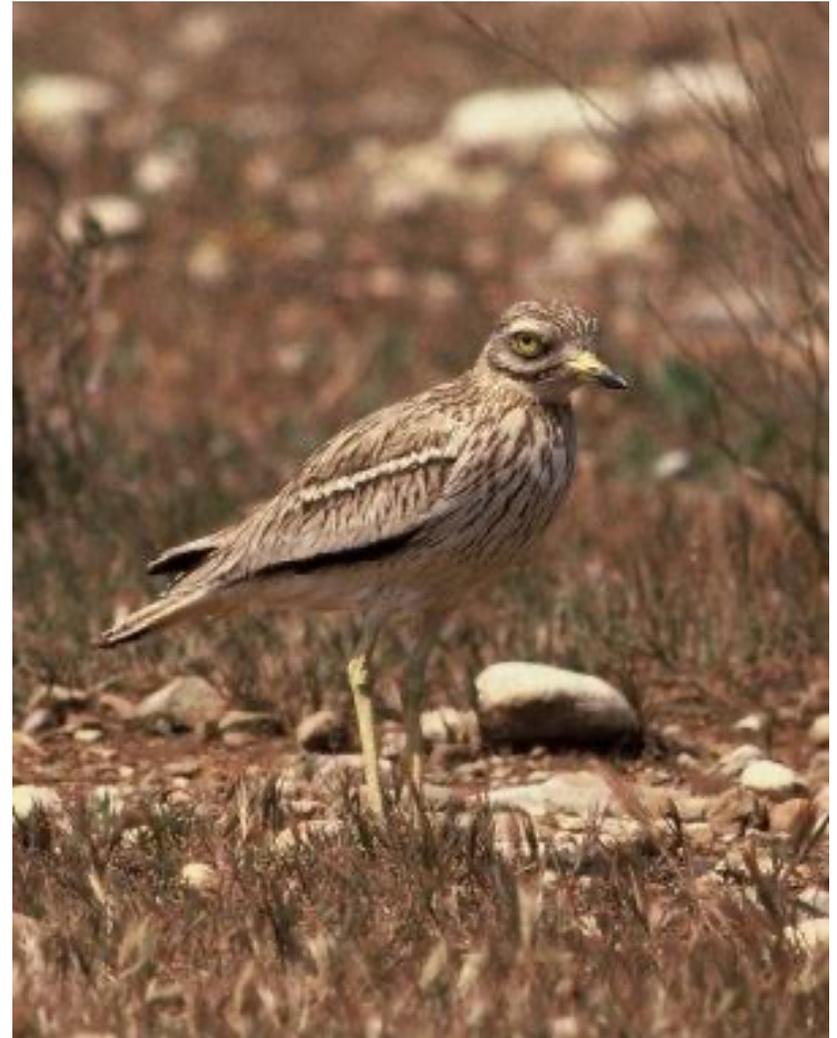


ŒDICNÈME CRIARD:

4 SORTIES (* EN NOCTURNE) :

- 30/03 - 16/05* - 29/06* – 18/07

**Recherche en période de reproduction
La période postnuptiale est gérée par le
programme national LIMAT**



Cédicnème criard (F. MALVAUD)

ŒDICNÈME CRIARD

BILAN ET PERSPECTIVES

La Marasse :

1 couple (certain) s'installe

Effectuer les futures découvertes hors période de reproduction

Suppression du pied de Renouée

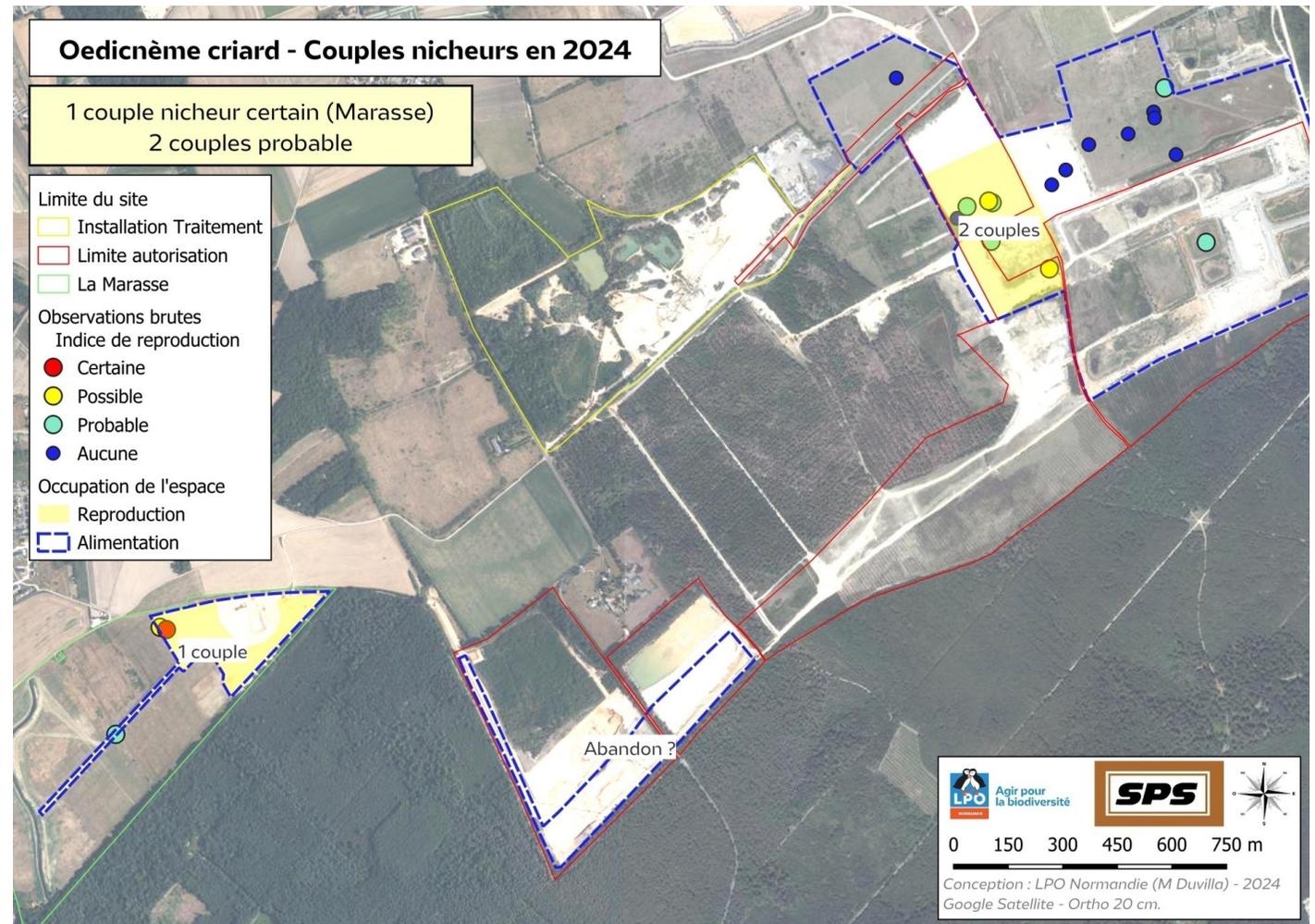
Martot :

2 couples (probable)

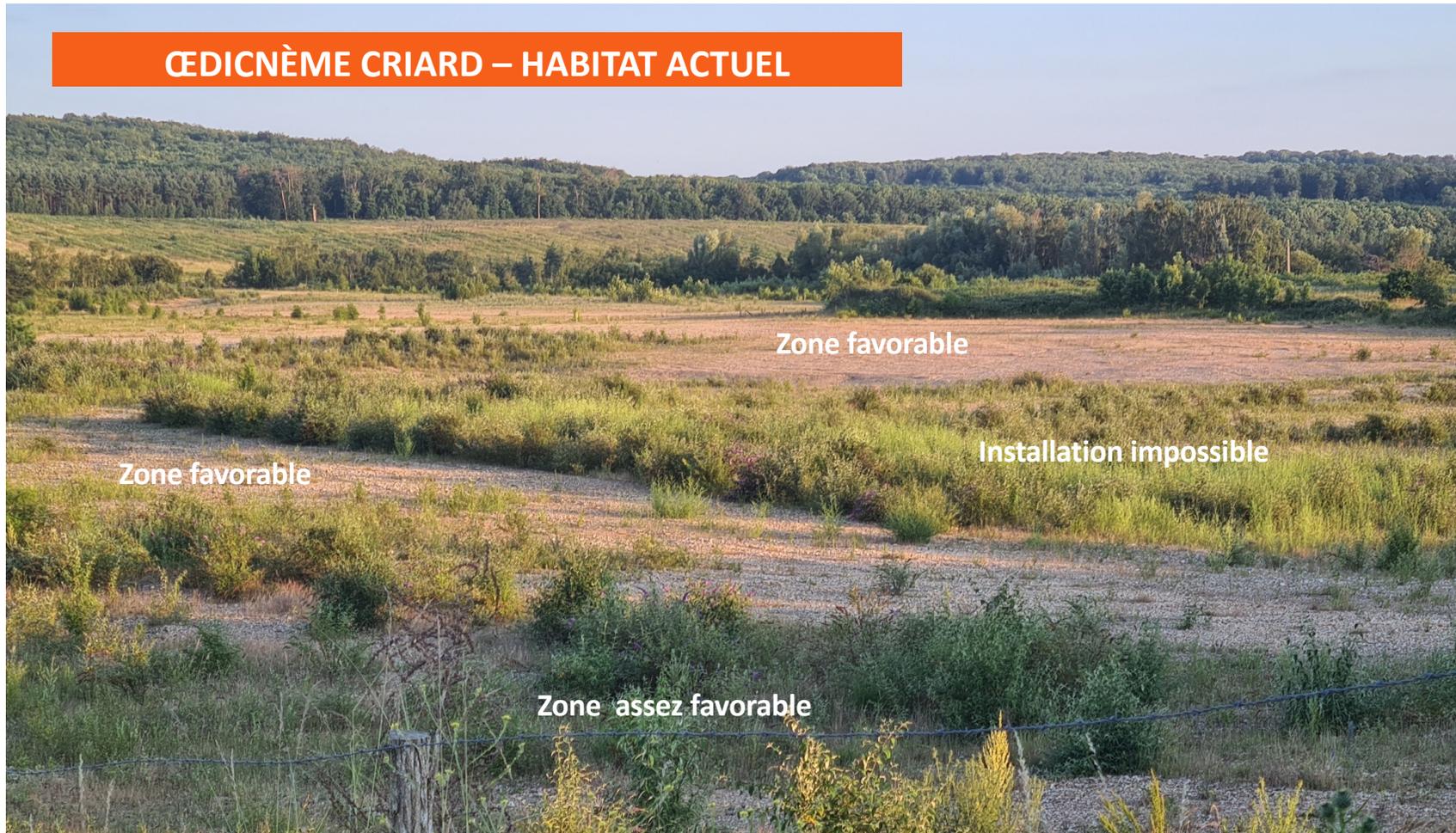
Le milieu se referme.

Suppression des ligneux, dont les Espèces Exotiques Envahissantes

(Raisin d'Amérique, Buddléia)



ŒDICNÈME CRIARD – HABITAT ACTUEL



Raisin d'Amérique
Phytolacca americana





**Agir pour
la biodiversité**

CONTACT :

Marc DUVILLA

Tél : 06 17 54 37 07 – m-duvilla.normandie@lpo.fr

Chargé de missions – biodiversité

LPO Normandie

Tél : 02 35 03 08 26 – normandie@lpo.fr

11 Rue docteur Roux – 76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN

www.lpo.fr